
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 9 avril 2024, à compter de 19h00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Pascale Renzo Charbonneau ainsi que Messieurs les conseillers Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Pénélope Larose, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2024-04-23

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que modifié en y ajoutant le point 4c-v.

ADOPTÉE

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 12 mars 2024 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt des documents :
 - i. MRC – Rapport du développement économique 2023
 - ii. Bibliothèque – Rapport financier 2023
 - iii. RIPRSL – Rapport financier 2023
 - iv. MRC – Rapport de la cour municipale 2023
 - v. CCU – procès-verbal de la rencontre du 26 mars 2024
 - d) Programme des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de versement pour la TECQ 2019-2024 - Adoption
 - e) Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique – Adoption
 - f) Allocation pour l'utilisation d'un véhicule moteur - Adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 340, chemin Lamontagne – Adoption

- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
- 11- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
 - b) Programme de soutien financier aux activités sportives – Adoption
 - c) Remboursement des frais d'inscription pour les camps de jour - Adoption
- 12- AUTRES DOSSIERS
- 13- CORRESPONDANCE
 - a) Exo – Rapport du mois de février 2024
 - b) ARTM – Quote-part de l'endettement nette à long terme
 - c) RTM – Quote-part de l'endettement nette à long terme
- 14- PÉRIODE DE QUESTION
- 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-04-24

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

Il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyée par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 12 mars 2024

La directrice générale mentionne que le suivi des décisions découlant de la séance a été effectué.

b) Lecture et adoption des comptes

2024-04-25

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 13 mars 2024 au 9 avril 2024 au montant de 170 770,04\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 9 avril 2024 au montant de 170 770,04\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents

- i. MRC – Rapport du développement économique 2023
- ii. Bibliothèque – Rapport financier 2023
- iii. RIPRSL – Rapport financier 2023
- iv. MRC - Rapport de la cour municipale 2023

d) Programme des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de versement pour la TECQ 2019-2024 – Adoption

2024-04-26

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du

programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques appuyée par le conseiller Claude Lacasse et résolu unanimement ;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

e) Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique – Adoption

2024-04-27

CONSIDÉRANT que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT que ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beauvive Vincent, appuyée par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

f) Allocation pour l'utilisation d'un véhicule moteur – Adoption

2024-04-28

CONSIDÉRANT que la municipalité verse une allocation aux employés pour l'utilisation de leur véhicule à moteur pour l'exercice de leurs fonctions ;

CONSIDÉRANT que le taux d'allocation pour l'utilisation d'un véhicule est actuellement de 0,55\$ / km, ce qui correspond au taux considéré raisonnable par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT que le taux d'allocation pour l'utilisation d'un véhicule considéré raisonnable par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour l'année 2024 est de 0,70 \$ / km ;

CONSIDÉRANT que ce taux doit être revu annuellement selon les considérations des gouvernements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE le taux de l'allocation pour l'utilisation d'un véhicule à moteur soit bonifié à 0,70\$ / km pour l'année 2024 ;

QUE le taux soit ajusté annuellement selon les données gouvernementales.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'une rencontre du CCU a eu lieu le 26 mars dernier.

b) Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 340, chemin Lamontagne – Adoption

2024-04-29

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme l'agrandissement de la résidence principale en marge avant, de 6,83 mètres, alors que l'article 4.4.1 du règlement de zonage numéro 125 stipule que la marge minimale avant pour un bâtiment principal à usage résidentiel en zone agricole est de 10 mètres ;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au règlement portant sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'agrandissement sont terminés ;

CONSIDÉRANT que la demande a pour objectif de régulariser une situation existante provenant d'une erreur de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la résidence principale était implantée à 7,27 mètres de la marge avant, préalablement aux travaux d'agrandissement, et bénéficiait d'un droit acquis en ce sens ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont obtenu un permis d'agrandissement délivré par la municipalité, en référence au plan projet d'implantation de M. Martin Plourde, arpenteur-géomètre, à la minute 4157, daté du 24 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une erreur de la municipalité d'avoir émis le permis avec une marge avant de 6,83 mètres ;

CONSIDÉRANT que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure, telle que présentée.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

La conseillère Valérie Beurivage Vincent mentionne que nous recherchons des bénévoles pour participer à l'organisation de l'évènement de la fête de la St-Jean Baptiste.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

La conseillère Pascale Renzo Charbonneau mentionne que les toilettes du chalet des loisirs seront accessibles pour les citoyens ainsi que pour les cyclistes durant la période estivale et qu'une signalisation sera installée à cet effet.

b) Programme de soutien financier aux activités sportives - Adoption

2024-04-30

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite promouvoir les saines habitudes de vie pour l'ensemble des citoyens de sa communauté ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite offrir à ses citoyens un soutien financier pour l'inscription à certaines activités physiques, qui sont offertes dans les villes voisines, lorsqu'un coût supplémentaire pour les non-résidents s'applique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent appuyée par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu :

D'ADOPTER le programme de soutien financier aux activités sportives.

ADOPTÉE

c) Remboursement des frais d'inscription pour les camps de jour

2023-04-31

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée n'est pas en mesure d'offrir de camps de jour à ses citoyens ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Verchères et Saint-Antoine-sur-richelieu disposent de places disponibles afin d'accueillir les enfants de la Municipalité de Calixa-Lavallée pour l'année 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent appuyée par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée rembourse la partie supplémentaire reliée au coût non-résident par semaine pour l'inscription des participants aux camps de jour de Verchères et Saint-Antoine-sur-richelieu, le tout sur preuve d'inscription et de paiement.

ADOPTÉE

12- AUTRES DOSSIERS

Il n'y a aucun autre dossier à présenter.

13- CORRESPONDANCE

- a) Exo – Rapport du mois de février 2024
- b) ARTM – Quote-part de l'endettement nette à long terme
- c) RTM – Quote-part de l'endettement nette à long terme

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

Marie-Claude Bouchard, résidente du 374 Chemin de la Beauce, offre ses félicitations concernant les camps de jour ainsi que le programme d'activités. Elle questionne le conseil concernant le programme de la TECQ.

Louis Tremblay, résident du 645 chemin de la Beauce, questionne le conseil sur la dérogation mineure ainsi que sur le PTI.

Sabine Paquet, résidente du 374 Chemin de la Beauce, questionne le conseil sur la TECQ.

Danielle Charrette, résidente du 129 chemin de la Beauce, questionne le conseil sur le déficit du financement fédéral.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-04-32

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu que la présente session soit levée à 19h46.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, _____, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Pénélope Larose
Directrice générale et greffière-trésorière